

11-09-2017

MUNICIPALITÉ

de



L'Islet, le 6 septembre 2017

La Havre des Femmes  
C.P. 2008  
L'Islet (Québec) G0R 2B0

Objet : projet « Municipalités alliées contre la violence conjugale ».

Mesdames,

Veillez trouver ci-inclus la résolution 240-08-2017 adoptée par les membres du conseil dans le cadre du sujet mentionné en titre.

Espérant le tout conforme, agréez, Mesdames, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Colette Lord,  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

**COPIE D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE** lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc, le 7 août 2017 à 19 h 30 à laquelle étaient présents les conseillers suivants : madame Dominique Gaudreau, messieurs Jean-François Pelletier, Denis Proulx, Alexandre Jolicoeur, Raymond X. Caron et Fernand Poitras.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

**RÉSOLUTION n° 240-08-2017**

**PROCLAMATION – MUNICIPALITÉ DE L'ISLET À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE :**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

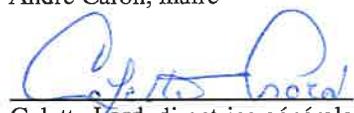
ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer la Municipalité de L'Islet, municipalité alliée contre la violence conjugale.

  
André Caron, maire

  
Colette Lord, directrice générale  
et secrétaire-trésorière